

Acte de nomination du président (SASU)

Dénomination sociale A.M.A COMPANY

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 euros

Siège social : 119 BOULEVARD DE PONTOISE 95530 LA FRETTE-SUR-SEINE
EN COURS DE CONSTITUTION

Le soussigné :

Associé personne physique:

Monsieur ALI MESSIAD Amine
Demeurant au 52 Rue Henri Barbusse 92230 Gennevilliers

Né le 24/04/1997 à Colombes

De nationalité Française

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société A.M.A COMPANY pour désigner d'un commun accord le premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de ladite société

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du président

Le soussigné nomme Monsieur ALI MESSIAD Amine en qualité de président de la société :

Monsieur ALI MESSIAD Amine demeurant au 52 Rue Henri Barbusse 92230 Gennevilliers pour une durée indéterminée,

qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

III – Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à LA FRETTE-SUR-SEINE

Le 04/05/26

En 6 exemplaires originaux.

Signature des actionnaires

"lu et approuvé et bon pour acceptation des fonctions de Président".

